Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy
CANTON

CANTON Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATION Nº 2020_050

Rapporteur: Berfrand KLING

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers

en exercice présents votants 29 26 29

Date de convocation

25 septembre 2020

Date d'affichage

8 octobre 2020

Transmis en préfecture le

8 octobre 2020

Rubrique: 9.1

Présent-es:

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER

<u>Excusé-es</u>: Stéphanie GRUET procuration à Jean-Marie HIRTZ - Sophie DURIEUX procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Daniel THOMASSIN procuration à Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Marie-Claire TCHAMKAM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal, chaque procèsverbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2020 annexé à la présente.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.



Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Michel Dinet, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 02 juillet 2020 à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 22

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON- Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX (à partir délib.2) - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN (à partir délib.2) - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LE-MAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA

Conseillers absents - excusés : Sophie DURIEUX (délib.1) - Yves COLOMBAIN (délib.1) - Corinne MARCHALTARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER

Procurations: Pascal PELINSKI à Irène GIRARD

Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Pierre ROUILLON

Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET Agnès JOHN à Jean-Marie HIRTZ

Votants: 26

Date de convocation : 26 juin 2020

Le maire ouvre le conseil municipal à 19h05. Le guorum est atteint.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Paul LEMAIRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Approbation du compte de gestion 2019
- 3- Approbation du compte administratif de la commune 2019
- 4- Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement
- 5- Site Elis Renouvellement urbain, travaux de désamiantage, déconstruction et gestion des pollutions
- 6- Commission communale des impôts directs : délibération fixant la liste des noms en vue de la désignation des membres par le directeur départemental des finances publiques
- 7- Recours aux services facultatifs proposés par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle
- 8- Formation des élu-es Règlement intérieur et fixation des crédits alloués
- 9- Remboursement des frais de déplacement et de séjour des élu-es
- 10- Indemnité de mise sous pli de la propagande électorale des municipales 2020
- 11- Octroi d'une prime exceptionnelle aux agents communaux impliqués dans la mise en œuvre du plan de continuité d'activité en lien avec la pandémie de COVID-19
- 12- Communication des décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 13- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2020

Rapporteur: Bertrand KLING

Le maire demande si des conseillers municipaux ont des remarques à faire sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2020.

Il n'y a pas de remarque.

Adopté à l'unanimité

2- Approbation du compte de gestion 2019

Rapporteur: Gilles MAYER

En amont de la présentation du compte de gestion 2019, Gilles MAYER fait part de sa volonté de prendre la parole. Le maire la lui donne.

« Monsieur le maire, mes cher.e.s collègues,

Avant de vous présenter les comptes de l'exercice 2019, puisque cela me revient aujourd'hui au titre de ma délégation, je souhaiterais dire quelques mots de l'homme qui a présenté les comptes de la commune pendant de nombreuses années et qui en a été l'artisan. En vous restituant les comptes à fin d'année 2019, c'est de son travail, c'est de son action dont je serai ce soir l'humble rapporteur. C'est pourquoi, il m'a semblé évident de revenir quelques instants sur l'homme, Jean-Pierre ROUILLON, sur sa méthode et sur le travail accompli par celui qui aura été pendant plus de 30 ans à la tête des finances de MALZEVILLE.

L'HOMME

Pour ma part, les qualités humaines d'un homme valent autant que ses compétences. La cordialité, la générosité, l'humour - bien senti, au bon moment -, oui, Jean-Pierre a le sens de l'amitié et de la convivialité. C'est l'expression même de la « fraternité républicaine » ancrée dans la réalité du quotidien. Ces qualités sont précieuses dans le fonctionnement d'une équipe. Et nous l'avons toutes et tous constaté, nous avons la chance d'avoir avec nous celui qui est attentif au bon climat du collectif, qui veille de la globalité au détail au bon déroulement des temps communs, celui qui fait le lien, celui qui fait le liant!

Des qualités, mais aussi des valeurs et des convictions... « La fraternité, pourquoi ? Pour résister à la cruauté du monde », nous dit Edgar Morin. Je crois que là encore c'est un des moteurs de Jean-Pierre : plus que résister à la cruauté, c'est rendre le monde un peu meilleur. Son engagement de tout temps, résolument tourné vers l'Autre, le démontre. Il marque la certitude que l'action publique et le combat collectif emportent le changement du monde et la transformation de la société. Ce en quoi, c'est un altruiste, c'est un homme de Gauche, c'est un socialiste... dans toutes les acceptions du terme.

LA METHODE

Pas de concepts alambiqués, la méthode est simple et efficace. C'est un bosseur et un passeur.

La tâche est ardue ? Qu'importe ! Jean-Pierre mouille la chemise, il ne compte pas son temps. Il étudie, il décortique, il analyse, il synthétise (ah, la synthèse, si chère aux socialistes...). C'est exactement ainsi qu'il a conduit les finances de notre commune avec rigueur et passion.

Et puis c'est un passeur... la transmission imprègne complétement sa manière de travailler. Il partage les éléments de compréhension. Il les inscrit dans une continuité. Il faut comprendre le passé, le présent pour construire l'avenir, savoir d'où l'on vient pour définir où l'on va. C'est avec cette pédagogie qu'il éclaire les réflexions et les décisions de l'équipe.

C'est dans cet esprit, que nous nous sommes rencontrés en mairie le 03 juin dernier pour une passation, justement. Jean-Pierre m'a donné les clés, non pas celles du coffre-fort – ne rêvez pas - mais les clés de compréhension de la situation des finances de notre ville. C'est un homme de vérité et de droiture. Il ne m'a rien caché des difficultés qui allaient être les miennes dans ma fonction et les nôtres dans ce mandat. Loin des fantasmes et des fadaises que j'ai entendus pendant la campagne, nous avons fait le constat de la réalité froide et presque banale pour nombre de collectivités: nous avons peu de moyens, nous avons des attentes fortes de nos concitoyens, il nous sera nécessaire de prioriser nos actions et l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale limitera plus encore les marges de manœuvre.

Ceci étant dit, nous allons nous retrousser les manches et nous serons au rendez-vous. Pour ma part, je me mets dans les pas de mon prédécesseur et je souhaite que mon engagement puisse être aussi utile et réussi que le sien.

LE TRAVAIL ACCOMPLI

Tout à l'heure, nous terminerons l'analyse des comptes par une affectation de résultat. De la même manière, nous pouvons mettre au crédit de Jean-Pierre un résultat, en terme de pilotage financier de la commune et au terme d'une action d'une longévité impressionnante. C'est un résultat qui nous permet aujourd'hui de démarrer un mandat la tête froide et d'affronter les difficultés d'une rare violence qui arrivent... debout, sans vaciller!

La situation financière est stabilisée et saine. Le résultat de l'exercice 2019 et le résultat cumulé sont de fort bon niveau, vous le verrez tout à l'heure.

Les ratios de gestion ont été considérablement améliorés sur le dernier mandat par un travail de fond, volontariste et constant. Nous y reviendrons aussi !

La dette est sécurisée et maitrisée. L'information que je viens de donner est simple. Mais je vais la répéter parce qu'il semble que tout le monde ne l'a pas encore comprise. La dette est sécurisée et maitrisée. Il est vrai que la matière financière est technique et que c'est un terrain de jeu fabuleux pour distiller des fake news. Qui est en capacité d'aller vérifier ? Alors un peu de mauvaise foi, de la méconnaissance manifeste, un brin d'extrapolation... on mélange des choux et des carottes... et c'est parti pour un pot au feu électoral de fort mauvaise facture. Mais les faits sont têtus ! Un travail qui force le respect a été réalisé par Jean-Pierre ROUILLON, Bertrand KLING et les services de la ville pour juguler les conséquences des dérives et des errances du monde de la finance sur les collectivités locales. Dans ce dossier complexe, les fronts étaient multiples, les négociations étaient âpres mais la détermination sans faille des élus en responsabilité a payé. Là encore, je vous présente dans quelques instants le fruit des insomnies et de la sueur versée pour que l'intérêt général l'emporte.

En conclusion, monsieur le maire, mes cher.e.s collègues, en ce qui concerne Jean-Pierre ROUILLON, je vais aller droit au but : nous aimons l'homme, nous saluons la méthode, nous reconnaissons le labeur : les fruits que nous récoltons aujourd'hui grâce à lui et ceux que nous récolterons demain encore.

Jean-Pierre, j'aurais pu faire beaucoup plus court. Je t'aurais juste dit avec force et admiration : MERCI!»

Jean-Pierre ROUILLON demande la parole et souhaite faire remarquer qu'il a des problèmes de chevilles et qu'il craint que cette intervention ne lui créé de nouvelles difficultés.

Le maire prend la parole et souhaite souligner qu'un tel travail repose nécessairement sur des valeurs fortes, celles que Jean-Pierre partage avec toute l'équipe. Il le remercie également.

Arrivée de Sophie DURIEUX et d'Yves COLOMBAIN à 19h30.

Gilles MAYER présente les trois projets de délibérations : compte de gestion 2019, compte administratif 2019 et affectation du résultat à la section de fonctionnement.

Le powerpoint support de cette présentation est joint en annexe du présent procès-verbal.

Sur les trois rapports, le maire souligne que les bons résultats financiers de la commune vont lui permettre d'aborder les mois à venir avec plus de sérénité.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention.

Adopté à l'unanimité

3- Approbation du compte administratif 2019

Rapporteur: Gilles MAYER

Irène GIRARD prend la présidence de la séance et demande s'il y a des interventions sur le compte administratif 2019. Il n'y en a pas.

Le maire quitte la séance du conseil municipal.

La présidente demande si des conseillers municipaux n'approuvent pas le compte administratif. Aucun conseiller municipal ne se manifeste.

Adopté à l'unanimité (sans la voix du maire)

Le maire rejoint la séance du conseil et en reprend la présidence.

4- Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement

Rapporteur: Gilles MAYER

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions. Aucun-e élu-e ne se manifeste.

Adopté à l'unanimité

5- Site Elis - Renouvellement urbain, travaux de désamiantage, déconstruction et gestion des pollutions

Rapporteur: Bertrand KLING

En l'absence de Pascal PELINSKI, le maire présente le projet de délibération. Il explique que par courrier en date du 2 mars 2020, l'EPFL a transmis à la commune, les conventions de travaux à soumettre au conseil municipal dans un délai de 6 mois à compter du 12/02/2020, date de validation des conventions par le bureau de l'EPFL. Le document en support de la présentation est annexé au présent procès-verbal.

Ces conventions ne concernent qu'une part la réalisation de travaux de désamiantage et déconstruction et d'autre part des travaux de gestion des pollutions.

Le montant estimatif des travaux liés au désamiantage et à la déconstruction s'élève à 600 000 € TTC (1). Ils sont pris en charge à 100% par EPFL au titre de la politique de traitement des friches. La convention proposée définit les modalités de prise en charge de ces travaux, en lien avec la convention de portage foncier signée entre la commune et EPFL (délibération du 23 mars 2017).

Le montant estimatif des travaux liés à la gestion des pollutions s'élève à 500 000 € TTC (2), financé par l'EPFL à hauteur de 80% et par la commune à hauteur de 20%, soit 100 000 € TTC

La convention proposée définit les modalités de prise en charge de ces travaux, en lien avec la convention de portage foncier signée entre la commune et EPFL (délibération du 23 mars 2017).

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions. Aucun-e élu-e ne se manifeste.

Adopté à l'unanimité

6- Commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur: Bertrand KLING

Le maire rappelle que le Code général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué et que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléant-es.

Le maire indique qu'une partie des anciens représentants ont été reconduits sur la base du volontariat et qu'il a été proposé à l'opposition de proposer 4 candidat-es titulaires et 4 candidat-es suppléant-es.

Jean-Pierre ROUILLON souhaite expliquer que les communes proposent des candidat-es mais que les représentants de l'Etat choisissent in fine les 8 titulaires et les 8 suppléant-es retenus.

Compte tenu de la nécessité de proposer une liste comportant le double du nombre de commissaires titulaires et suppléants, le maire propose la liste suivante.

1	FRANOUX Jean-Pierre		
2	ROUILLON Marie-Pierre		
3	ARCIER Michel		
4	LOREAU Michel		
5	MERANGER Pierre		
6	KLAEYLE François		
7	CHOTEAU-LESNES Catherine		
8	WAKEFORD Sophie		
9	JAGER Olivier		
10	BRAQUIS Ludovic		
11	MANGIN Josette		
12	GRIFFOND Serge		
13	FLEURY Jacques		
14	BALSEAU Isabelle		
15	LIVOLSI Salvatore		
16	LACZNY Bernard		

17	SCHILTZ Francis			
18	GERARD Pierre			
19	VERBRUGGHE Francine			
20	DURTESTE Elisabeth			
21	LENOIR Germain			
22	ROUILLON Jean-Pierre			
23	CHEVALIER Henriette			
24	BOLMONT Jean-Paul			
25	LALLEMAND Paul			
26	MAROLDT GAUTIER Marie-Dominique			
27	SCAGLIA Sylvaine			
28	BLANC André			
29	TOLLENAERE Eric			
30	BIERDEL Frédéric			
31	MALLAIZEE Fabienne			
32	VINUELA Vincent			

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions. Aucun-e élu-e ne se manifeste.

Adopté à l'unanimité

7- Recours aux services facultatifs proposés par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur: Jean-François HUGUENIN VIRCHAUX

Jean-François HUGUENIN VIRCHAUX explique que les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont des établissements publics administratifs départementaux, auxquels sont affiliés obligatoirement les collectivités et établissements territoriaux employant moins de 350 fonctionnaires à temps complet. Les autres collectivités et établissements territoriaux peuvent s'y affilier à titre volontaire.

Outre l'accès aux prestations de base du CDG, Jean-François HUGUENIN VIRCHAUX propose que la commune recoure aux services facultatifs proposés par le CDG54 de la manière suivante :

missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité :

Convention Forfait de base,

Convention Forfait Santé,

Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire,

Convention Gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance,

Convention Personnel temporaire.

Convention Mission Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail,

 missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière de la collectivité:

Convention Générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles.

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions. Aucun-e élu-e ne se manifeste.

Adopté à l'unanimité

8- Formation des élu-es - règlement intérieur et fixation des crédits alloués

Rapporteur: Gilles MAYER

Gilles MAYER rappelle qu'il appartient au conseil municipal, dans les trois mois suivant son renouvellement, de déterminer les orientations des formations en lien avec l'exercice du mandat et les compétences de collectivités territoriales et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ainsi que de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives et règlementaires.

Dans cette perspective, il est proposé de retenir les orientations de la formation des élus suivantes : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différent-es commissions et les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...). De la même manière il suggère qu'un crédit de 5 000 € soit alloué annuellement à la formation des élu-es.

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions.

Malika TRANCHINA souhaite souligner qu'il y a des formations dispensées par l'organisme Elueslocales.

Adopté à l'unanimité

9- Remboursement des frais de déplacement et de séjour des élu-es

Rapporteur : Gilles MAYER

Gilles MAYER précise qu'afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élu-es bénéficient de l'indemnisation de frais engagés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

De façon ponctuelle, les élu-es peuvent être remboursé-es des frais de transport et de séjour (hébergement et restauration) si le conseil municipal leur a confié au préalable un mandat spécial. Ce mandat qui exclut les activités courantes de l'élu-e, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise.

Ils bénéficient également du remboursement des frais de transport et de séjour dépensés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la ville ès qualités à la condition que la réunion ait lieu hors du territoire de la commune. Les frais de déplacement courant sur le territoire de la commune des élu-es sont couverts par leur indemnité de fonction.

La prise en charge de ces remboursements de frais est assurée sur présentation des pièces justificatives dans les conditions définies par le décret n° 2006-781 modifié du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions. Aucun-e élu-e ne se manifeste.

Le maire souligne que cette délibération très technique, comme d'autres auparavant, s'inscrivent dans le processus d'installation du nouveau conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

10- Indemnité de mise sous pli de la propagande électorale des municipales de 2020

Rapporteure: Irène GIRARD

Irène GIRARD explique qu'à l'occasion des élections municipales et communautaires de 2020, les travaux de libellé, de mise sous pli et d'envoi de la propagande électorale des candidat-es à ces élections ont été confiés à la ville par la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

En contrepartie, l'État verse à la commune une dotation plafonnée à 0,28 € par électeur inscrit pour le premier tour de scrutin et de 0,26 € par électeur pour le second tour.

Les travaux de mise sous plis de la propagande électorale pour les municipales 2020 ont été effectués en régie par le personnel communal en dehors de ses heures habituelles de travail.

Il convient de les rémunérer en leur attribuant une indemnité.

Le montant global de cette indemnité sera strictement égal au montant de la dotation forfaitaire versé par l'État. Ainsi, le montant de cette enveloppe sera réparti de façon égale entre les agents communaux ayant participé aux opérations de mise sous pli.

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions. Aucun-e élu-e ne se manifeste.

Adopté à l'unanimité

11- Octroi d'une prime exceptionnelle aux agents communaux impliqués dans la mise en œuvre du plan de continuité d'activité en lien avec la pandémie de COVID-2019

Rapporteur: Bertrand KLING

En amont de la présentation du projet de délibération, le maire souhaite une nouvelle fois demander à la DGS qui assiste les travaux du conseil municipal, de bien vouloir remercier, au nom de l'ensemble du conseil, les agents impliqués dans la mise en œuvre du Plan de continuité d'activité pendant la période de confinement pur maintenir les services essentiels à la population.

Il souligne que les élus municipaux et les Malzévillois peuvent être fiers des agents de la commune ainsi que des nombreux bénévoles qui se sont fortement engagés. Il précise que le prochain et nouveau magasine municipal qui va être distribué la semaine suivante fait une large place aux actions menées durant le confinement.

Compte-tenu de cet engagement, la ville souhaite accorder une prime exceptionnelle aux 32 agents mobilisés dans ce PCA. D'un montant maximum de 1 000 € elle sera attribuée sur la base de 5 critères : le surcroît d'activité, le nombre de jours travaillés, la nécessité d'acquérir des connaissances nouvelles ou d'effectuer des tâches nouvelles, la présence en mairie ou sur le terrain et / ou en contact avec le public et enfin l'engagement individuel.

Le maire demande s'il y a des observations ou des questions.

Gilles MAYER souhaite également remercier Hélène LOPVET et l'équipe de direction qui ont travaillé avec finesse sur ce projet de prime exceptionnelle. Cette proposition a aussi fait l'objet d'une négociation avec les représentants du personnel et est finalement en bon équilibre avec la ville.

Si l'octroi d'une prime est nécessairement un enjeu budgétaire, il souligne que c'est d'abord une question liée aux ressources humaines qui permet de marquer la reconnaissance de la mairie aux agents. Il lui apparaît que cette reconnaissance financière est une manière de marquer le coup. Il est particulièrement fier de voter cette délibération qui est en parfait accord avec les valeurs de la commune.

Adopté à l'unanimité

12- Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur: Bertrand KLING

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal du 18 juin 2020.

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
15/06/20	OS	DESAUTEL	Nouvelle crèche : plans d'évacuation	Du 15/06 au 31/08/20	1 971.24	
17/06/20	OS	LAMBERT LICORNI	Remplacement du portail stade de foot	Du 17/06 au 15/09/20	4 965.60	
24/06/20	OS	AIR NEUF	Ecole Jericho: pose d'une ventilation mécanique contrôlée dans les sanitaires	Du 25/06 au 31/08/20	1 740.00	
24/06/20	OS	AIR NEUF	Ecole Jericho: pose d'une ventilation mécanique contrôlée dans les salles de classe	Du 25/06 au 31/08/20	3 300.00	
24/06/20	OS	EPSL	Mise aux normes de l'aire de jeux parc de la Douera	Du 25/06 au 15/10/20	3 990.00	
24/06/20	OS	EPSL	Mise aux normes du sol coulé de la structure principale de l'aire de jeux parc de la Douera	Du 25/06 au 15/10/20	4 845.60	
26/06/20	OS	CHUBB	Nouvelle crèche Douera: alarme incendie	Du 01/09 au 31/10/20	2 400.00	

13- Questions diverses

Le maire communique les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- Jeudi 1^{er} octobre 2020
- Jeudi 19 novembre 2020
- Jeudi 17 décembre 2020
- Jeudi 28 janvier 2020
- Jeudi 18 mars 2021
- Jeudi 20 mai 2021

Le maire remercie les conseillers municipaux et clôt la séance à 20 heures 40.

Le maire,

Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Paul LEMAIRE

Conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, les délibérations sont inscrites par ordre de date. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Bertrand KLING	Irène GIRARD	Jean-Marie HIRTZ
Malika TRANCHINA	Pascal PELINSKI	Gaëlle RIBY-CUNISSE
	Procuration à	
	Irène GIRARD	
Gilles MAYER	Alexandra VIEAU	Philippe BERTRAND-DRIRA
	, noxumara vizito	
		Procuration à
		Jean-Pierre ROUILLON
Stéphanie GRUET	Jean-Pierre ROUILLON	Jessica NATALINO
		Procuration à
		Stéphanie GRUET
L François HIICHENIN VIDCHALIY	Sophie DURIEUX	Daniel THOMASSIN
J-François HUGUENIN-VIRCHAUX	Excusé délib.1	Daniel Inomassin
	2.0000 00	
Aude SIMERMANN	Yves COLOMBAIN	Elisabeth LETONDOR
	Excusé délib.1	
Gilles SPIGOLON	Anne MARTINS	Jean-Marc RENARD
Claire FLORENTIN-POIZOT	Paul LEMAIRE	Marie-Claire TCHAMKAM
	. 20	
Pierre BIYELA	Agnès JOHN	Corinne MARCHAL-TARNUS
	Procuration à	
	Jean-Marie HIRTZ	Excusée
Jean-Yves SAUSEY	Camille WINTER	
Jedii- i ves SAUSE i	Calling MIAIEK	
Excusé	Excusée	
<u> </u>	<u> </u>	≟